

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
• 1 à 12 pages..... 200 F • 16 à 28 pages..... 600 F • 32 à 44 pages..... 1000 F • 48 à 60 pages..... 1500 F • Plus de 60 pages..... 2 000 F	• TOGO..... 20 000 F • AFRIQUE..... 28 000 F • HORS AFRIQUE..... 40 000 F	• Récépissé de déclaration d'associations .. 10 000 F • Avis de perte de titre foncier (1^{er} et 2^e insertions)..... 10 000 F • Avis d'immatriculation..... 10 000 F • Certification du JO..... 500 F

NB. Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél : (228) 221-37-18/221-61-07/08 Fax (228) 222-14-89 - BP 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 221 - 27 - 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

- Attestation de reconnaissance de la qualité d'ONG de développement.....1
- Récépissé de déclaration d'un groupement.....1
- Récépissés de déclaration d'associations.....2

ATTESTATION DE RECONNAISSANCE DE LA QUALITE D'ONG DE DEVELOPPEMENT

N° 395 / MDAT / 2006

Le ministre du Développement et de l'Aménagement du territoire

Vu la demande de M. le président de l'Association «Comité-Jeunesse de Somdina-Karé pour le Développement» en date du 08 mars 2004

Vu le but, les objectifs et le programme d'activité de l'association dénommée «Comité-Jeunesse de Somdina-Karé pour le

Développement» en abrégé CO.JE.S.K.A.D. dont le récépissé de déclaration délivré par le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation sous le n°838/MISD-SG-DAPSC-DSC du 30 juillet 1999 et conformément aux dispositions du décret n° 92-130/PMRT du 27 mai 1992

ATTESTE

Que l'Association «Comité-Jeunesse de Somdina-Karé pour le Développement» CO.JE.S.K.A.D. est une Organisation Non Gouvernementale (ONG) de développement.

Cette attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Lomé, le 18 août 2006

Le ministre

Yandja YENTCHABRE

RECEPISSE DE DECLARATION D'UN GROUPEMENT

N° 1004/ MATD-SG-DAPOC-DOCA du 20 / 09 / 2006

Dénomination : GROUPEMENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE (G.A.E.)

Siège : MAVA (P/Amou) -Togo

But : - Cultiver en commun la terre ;

- Exploiter un élevage collectif ;
- Exercer les fonctions économiques liées à ces activités et répondant aux besoins communs.

Lomé, le 20 septembre 2006

Le ministre de l'Administration territoriale et de la
Décentralisation

FOLI - BAZI Katari

RECEPISSES DE DECLARATION D'ASSOCIATIONS

N° 0892/ MAT-SG-DAPOC-DOCA du 18 / 10 / 2007

Dénomination : EVITONS LE PIRE (E.P.)

Siège : Aflao-Sagbado (Préf. du Golfe) - Togo

But : L'association a pour but de promouvoir le développement intégral de la population togolaise.

Lomé, le 18 octobre 2007

Le ministre de l'Administration territoriale

Kwesi S. AHOOMEY-ZUNU

N° 1009/ MAT-SG-DAPOC-DOCA du 14 / 11 / 2007

Dénomination : ASSOCIATION DES JEUNES POUR LA
PROMOTION DE L'EDUCATION ET DE LA
CULTURE-TOGO (A. J. P. E. C.)

Siège : Kpélé-Bémé (S-Préf. de Kpélé-Akata) - Togo

But : L'association a pour but d'œuvrer à la promotion de l'éducation et de la culture.

Lomé, le 14 novembre 2007

Le ministre de l'Administration territoriale

Kwesi S. AHOOMEY-ZUNU

N° 1204 MAT-SG-DAPOC-DOCA du 13 / 12 / 2007

Dénomination : ASSOCIATION SPORTIVE POUR LE
DEVELOPPEMENT DU VOLLEY-BALL
(A. D. V. B.)

Siège : Lomé - Togo

But : L'association a pour but d'améliorer les conditions physiques et sportives des populations par le développement du volley-ball.

Lomé, le 13 décembre 2007

Le ministre de l'Administration territoriale

Kwesi S. AHOOMEY-ZUNU

N° 0054/ MATDCL-DAPOC-DOCA du 14 / 02 / 2008

Dénomination : CONSEIL SUR L'ENVIRONNEMENT, LA
DESERTIFICATION, LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES ET LE SIDA
(C. E. DE. C. - SIDA)

Siège : Mango (Préf. de l'Oti) - Togo

But : L'association a pour but de promouvoir la conservation durable de la biodiversité et de lutter contre les changements climatiques et le SIDA.

Lomé, le 14 février 2008

Le ministre d'Etat, ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités locales, Porte-parole du Gouvernement

Pascal A. BODJONA

N° 0053/ MATDCL-SG-DAPOC-DOCA du 14 / 02 / 2008

Dénomination : LES FIDELES DE LA MOSQUEE DU NOBLE
PROPHETE (F. M. N. P.)

Siège : Lomé - Togo

But : L'association a pour but de réunir tous les musulmans dans le cadre de concertation et d'entraide en vue de fournir des services sociaux à la communauté et d'œuvrer pour l'accomplissement du pèlerinage par les musulmans.

Lomé, le 14 février 2008

Le ministre d'Etat, ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation des Collectivités locales, Porte-parole du Gouvernement

Pascal A. BODJONA

N° 0086/ MATDCL-SG-DAPOC-DOCA du 07 / 03 /2008

Dénomination : FOIRE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE
DE LA KARA (F. I. C. K.)

Siège : Lomé - Togo

But : L'association a pour but de promouvoir les activités économiques en général sur tout le territoire togolais et en particulier à Kara.

Lomé, le 07 mars 2007

Le ministre d'Etat, ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités locales, Porte-parole du Gouvernement

Pascal A. BODJONA

N° 0087/ MATDCL-SG-DAPOC-DOCA du 07 / 03 /2008

Dénomination : FESTIVAL EVALA EN PAYS KABYE
(F. E. PA. K.)

Siège : Lomé - Togo

But : L'association a pour but de promouvoir la civilisation Kabyè.

Lomé, le 07 mars 2008

Le ministre d'Etat, ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités locales, Porte-parole du Gouvernement

Pascal A. BODJONA

N° 0097/ MATDCL-SG-DAPOC-DOCA du 21 / 03 /2008

Dénomination : COLLECTIF D'AIDE POUR LE TOGO
(C. A. P. TOGO-ANTENNE TOGOLAISE)

Siège : Lomé - Togo

But : L'association a pour but de faciliter les actions de CAP-TOGO dans le but de développement humanitaire.

Lomé, le 21 mars 2008

Le ministre d'Etat, ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités locales, Porte-parole du Gouvernement

Pascal A. BODJONA

N° 0122/ MATDCL-SG-DAPOC-DOCA du 10 / 04 /2008

Dénomination : ASSEMBLEE MONDIALE DES
ETUDIANTS-TOGO (A. M. E. - TOGO)

Siège : Lomé - Togo

But : L'association a pour but d'encourager les étudiants à agir comme des citoyens mondiaux partageant les mêmes préoccupations de santé et de prospérité de la communauté et de l'environnement mondial.

Lomé, le 10 avril 2008

Le ministre d'Etat, ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités locales, Porte-parole du Gouvernement

Pascal A. BODJONA

N° 0127/ MATDCL-SG-DAPOC-DOCA du 11 / 03 /2008

Dénomination : ORGANISATION POUR LA PRODUCTION
DES BIOCARBURANTS (O. P. B. C.)

Siège : Lomé - Togo

But : L'association a pour but d'œuvrer à la promotion sociale et économique des populations rurales à travers l'appui, l'encadrement et le financement des organisations paysannes ayant pour objet la culture de plantes pour la production de biocarburants.

Lomé, le 11 avril 2008

Le ministre d'Etat, ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités locales, Porte-parole du Gouvernement

Pascal A. BODJONA

N° 0132/ MATDCL-SG-DAPOC-DOCA du 17 / 04 /2008

Dénomination : TOGOLAIS UNIS POUR LE
DEVELOPPEMENT-TOGO (T.O.D. - TOGO)

Siège : Lomé - Togo

But : L'association a pour but de soutenir les réalisations des programmes de développement au Togo.

Lomé, le 17 avril 2008

Le ministre d'Etat, ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités locales, Porte-parole du Gouvernement

Pascal A. BODJONA

N° 0135/ MATDCL-SG-DAPOC-DOCA du 17/04/2008

**Dénomination : ASSOCIATION TOGOLAISE POUR LE
MIEUX ETRE ET LE DEVELOPPEMENT
COMMUNAUTAIRE (A. T. M. E. D. C.)**

Siège : Atakpamé (Préf. de l'Ogout) - Togo

But : L'association a pour but d'améliorer les conditions de vie économique, sociale et environnementale des populations pour un développement participatif, durable et solidaire.

Lomé, le 17 avril 2008

Le ministre d'Etat, ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités locales, Porte-parole du Gouvernement

Pascal A. BODJONA

AVIS DE PERTE DE TITRES FONCIERS

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre foncier N° 224 du Cercle de Lomé, Volume II, Folio 23 appartenant à M. Cosmos DOS REIS, employé de commerce demeurant à Lomé.

Pour deuxième insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre foncier N° 25903 inséré au Livre foncier de la République togolaise, Vol 130, F° 187 appartenant à M. Alexis Koffi AQUEREBURU, avocat à la Cour demeurant à Lomé.

Pour deuxième insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre foncier N° 3995 inséré au Livre foncier de la République togolaise, Vol XI, F° 73 appartenant à la Collectivité NYAKAN Eklou.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre foncier N° 18520 inséré au Livre foncier de la République togolaise, Vol XCIII, F° 172 appartenant à M. TSOGBE Koffi, docteur en médecine au médico-social universitaire du Bénin, demeurant à Lomé.

Pour deuxième insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre foncier N° 391 inséré au Livre foncier du Cercle de Lomé, Vol II, F° 190 appartenant à M. Vincent FELIHO, commerçant à Lomé.

Pour deuxième insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre foncier N° 1204 inséré au Livre foncier du territoire du Togo, Vol VII, F° 75 appartenant à M. Vincent FELIHO, demeurant à Lomé.

Pour deuxième insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre foncier N° 455 inséré au Livre foncier du Cercle de Lomé, Vol III, F° 55 appartenant à M. Vincent FELIHO, commerçant demeurant à Lomé.

Pour deuxième insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre foncier N° 4345 de la République togolaise, Vol XXXIII, F° 23 appartenant à Mlle Thérèse Latré LAWSON, revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé.

Pour deuxième insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre foncier N° 1019 du territoire du Togo, Vol 6, F° 93 appartenant à Mme Virginia Octaviano OLYMPIO, propriétaire à Lomé.

Pour deuxième insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre foncier N° 11576 de la République togolaise, Vol LIX, F° 30 appartenant à M. AGBABOU Kodjo Amenyona, propriétaire demeurant à Lomé.

Pour deuxième insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre foncier N° 3123 du territoire du Togo, Vol XVI, F° 201 appartenant à M. Anthony AJAVON, agent de commerce, demeurant à Lomé.

Pour deuxième insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre foncier N° 344 du Cercle de Lomé, Vol 11, F° 143 appartenant aux héritiers KONTOUTI Halowou.

Pour deuxième insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre foncier N° 7489 de la République togolaise, Vol XXXVIII, F° 156 appartenant à Mme Dora KENTZLER, née OCTAVIANO OLYMPIO, demeurant à Lomé.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre foncier N° 92 du Cercle de Lomé, Vol I, F° 92 appartenant à M. Herbert SLATER, demeurant à Lomé.

Pour deuxième insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre foncier N° 35 du Cercle de Lomé, Vol I, F° 35 appartenant aux héritiers AJAVON Emmanuel Ayivi.

Pour deuxième insertion.

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre foncier N° 9.418 de la République togolaise, Vol XLVIII, F° 81 appartenant à Mme Agnès Akouavi EKLOU, revendeuse, demeurant à Lomé.

Pour deuxième insertion.

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n°224 du Cercle de Lomé Volume II Folio 23 appartenant à M. Cosmos DOS REIS, employé de Commerce, demeurant à Lomé.

Pour deuxième insertion

Avis est donné au public de la perte du titre foncier n° 8084 inséré au livre foncier de la République togolaise vol : XLI, Fo 149 appartenant à madame Odile DEBRY née QUADJOVIE, commerçante, demeurant à Lomé-Tokoin.

Pour deuxième insertion.

Avis est donné au public de la perte du titre foncier n° 19102 inséré au livre foncier de la République togolaise, volume XCVI, folio 154 appartenant à madame Mitobè AKOUEDE, revendeuse demeurant à Lomé

Pour deuxième insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 1971 inséré au livre foncier du territoire du Togo Fo-42 appartenant à M. EDAN Simon Sékoafan, s/c EDAN Kodjo Anani, professeur à la retraite demeurant à Lomé quartier Bassadjé Tél. : 032 15 63.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre Foncier n°6172 de la République Togolaise volume XXXII, Folio 39 appartenant à Mme ATTIOGBE Agatha, revendeuse demeurant à Lomé.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre Foncier n°18168 inséré au livre foncier de la République Togolaise volume XCII, Folio 18 appartenant à M. CAMPBELL Fiassé Olu, commerçant demeurant à Lomé s/c AHIKPOR Lysette E.

Cel : 904 70 75

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre Foncier n°6647 inséré au livre foncier de la République Togolaise volume XXXIV, Folio 12 appartenant à M. MANASSE Jiminiga, s/c TOMEKPE Ablavi Célestine

Cel : 902 05 74

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre Foncier n°9857 de la République Togolaise volume L, Folio 118 appartenant à M. Augustin Foli KPODAR, fonctionnaire en retraite demeurant à Lomé.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 48 inséré au livre foncier de la République Togolaise, vol 1, F°48 appartenant au feu AJAVON Anthon s/c :

- AJAVON Dédé
- AJAVON Ayi Mawutodji Cyprien
- AJAVON Makpo Emmanuel

Pour première insertion